

Vos archives

Les producteurs d'archives publiques sont soumis à des obligations réglementaires en matière d'archivage. Conseils pratiques, ressources, textes réglementaires et documents téléchargeables sont à votre disposition.

Détenteur d'archives personnelles et familiales ou responsable des archives de votre entreprise, vous souhaitez préserver ce patrimoine pour les générations futures ? N'hésitez pas à parcourir ces pages.



Vous êtes une administration

- > LES ACTEURS DE L'ARCHIVAGE
- > LES ARCHIVES EN PRATIQUE
- > LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES
- > LA COMMUNICATION
- > L'EXTERNALISATION DES ARCHIVES COURANTES ET INTERMÉDIAIRES



Vous êtes une commune ou un EPCI

- > LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES COMMUNES ET DES EPCI
- > LE TRAITEMENT DE VOS ARCHIVES
- > LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES
- > LA CONSERVATION DANS VOTRE LOCAL D'ARCHIVES
- > LA COMMUNICATION
- > LE SOUTIEN AUX COMMUNES



Vous êtes un hôpital

- > LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
- > LE TRAITEMENT DE VOS ARCHIVES
- > LA CONSERVATION DANS VOTRE LOCAL D'ARCHIVES
- > LA COMMUNICABILITÉ DES ARCHIVES D'UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ



Vous êtes notaire

- > ARCHIVES PUBLIQUES
- > ARCHIVES PRIVÉES
- > LE VERSEMENT DES MINUTES ET RÉPERTOIRES
- > LES MISSIONS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN MATIÈRE D'ARCHIVES NOTARIALES



Vous êtes un particulier ou un organisme privé (entreprise ou association)

- VOUS DÉTENEZ DES ARCHIVES PRIVÉES
- COMMENT NOUS CONFIER VOS ARCHIVES
- LE DEVENIR DE VOS ARCHIVES
- LES MODES D'ENTRÉES DES DOCUMENTS D'ORIGINE PRIVÉE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



Sinistre : les bons réflexes



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON